

**Avenant n° 1 – Contrat de prestations de services / Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

**DÉCIDE**

De signer l'avenant n° 1 au contrat de prestations de services dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols avec la SAS URBADS 85 Espace Neptune à HENIN-BEAUMON (62110).

*Annexe : contrat.*

Fait à WAZIERS, le 6 MARS 2024  
Le Maire,  
Laurent DESMONS

